

▼ FISCALITÉ

Comment les banques suisses contournent les accords contre l'évasion fiscale

La Suisse a signé cet été des accords avec l'Allemagne et la Grande-Bretagne, prévoyant une taxation des comptes de leurs ressortissants.

PAR IVAN BEST

La Grande-Bretagne et l'Allemagne ont-elles eu raison de signer cet été un accord avec la Suisse, taxant les avoirs de leurs ressortissants, avec, comme contrepartie, la préservation du fameux secret fiscal si cher aux banques genevoises ? Faut-il que la France suive cet « exemple » ? À leur demande, Bercy s'est engagé à remettre aux parlementaires, avant le premier décembre, un rapport sur cet éprouvé dossier. Face aux députés, centristes notamment, qui suggèrent fortement de céder aux avances helvètes, à l'instar de nos voisins, le ministère des Finances devrait surtout mettre en avant l'argument traditionnel, déjà évoqué, de la nécessaire lutte contre la fraude. Accepter le compromis avec la Suisse, c'est absoudre, d'une certaine manière les fraudeurs, puisque ce type d'accord prévoit de cesser toute poursuite à l'encontre des particuliers ayant placé, sans les déclarer, leurs avoirs près du Léman, et accumulant des revenus sans taxation aucune.

Un autre argument pourrait être utilisé par Bercy, qu'un économiste, Gabriel Zucman(*), vient de

mettre en lumière, dans un article remarqué (il a obtenu le prix décerné aux jeunes chercheurs par l'« European Economic Association ») : c'est celui de la faible rentabilité, à terme, d'un tel « deal ».

A priori, si Berlin et Londres ont accepté la proposition de Berne, c'est parce qu'en contrepartie du maintien de l'anonymat dont profitent leurs ressortissants, de substantielles recettes fiscales seront reversées par l'administration suisse aux trésors allemands et britanniques. Il est question du versement d'une avance de 1,9 milliard d'euros à l'Allemagne et de 5,6 milliards d'euros à la Grande-Bretagne. Des sommes non négligeables. Mais après ? Les intérêts acquis chaque année sur les comptes suisses appartenant à des anglais seraient taxés entre 27 et 48 %, selon leur importance, ce qui n'est pas négligeable. S'agissant des contribuables allemands, ils seraient imposés à hauteur de 26,375 %.

■ SOCIÉTÉS ÉCRANS

Le hic, c'est que ces comptes identifiés comme appartenant à des Allemands, des Britanniques ou d'autres citoyens européens ne représentent plus qu'une part infime de ceux gérés par les banques suisses (cf graphique). Tout simplement parce que les particuliers ont eu de plus en plus recours, depuis le début des années 1990 à des sociétés écrans relevant de paradis fiscaux. Des sociétés très faciles à créer. Dans ce cas, les banques et l'administration suisse ne veulent pas connaître la nationalité réelle du contribuable... qui ne sera en aucun cas taxé au profit du pays où il réside. Comme on le peut le constater sur le



Les particuliers ont eu de plus en plus recours, depuis le début des années 1990 à des sociétés écrans relevant de paradis fiscaux. Des sociétés très faciles à créer.

graphique, la part des comptes relevant des paradis fiscaux a subitement augmenté en 2005, alors que baissait, symétrique-

ment, la proportion de comptes européens : cela correspond à la mise en application de la « directive épargne » européenne, qui prévoyait un échange d'informations entre pays de l'Union européenne.

Aujourd'hui, les comptes attribués à des ressortissants de l'UE ne représentent qu'un peu plus de 15 % de ceux gérés par les banques suisses. La base taxable est donc singulièrement réduite. Et, avec elle, les recettes à venir....

(* Paris School of Economics

▼ IMPÔTS

Pays-Bas, un paradis fiscal qui ne dit pas son nom

De nombreux groupes étrangers sont implantés aux Pays-Bas dans un seul but : l'évasion fiscale.

MALGRÉ LEUR IMAGE LISSE, les Pays-Bas sont le paradis fiscal le plus prisé au monde par les multinationales cotées à Londres, après l'État américain du Delaware, qui autorise les entreprises à garder le secret sur leurs finances. Selon une enquête menée par l'ONG britannique Action Aid, les 100 premières sociétés cotées à Londres ne comptent pas moins de 8.500 filiales domiciliées dans des paradis fiscaux, dont 1.330 aux Pays-Bas. Un manque à gagner substantiel pour les pays en voie de développement.

Les Pays-Bas en effet ne taxent pas les royalties ou les profits tirés de la propriété intellectuelle à l'étranger. Ainsi les Rolling Stones y ont pris une adresse locale dès 1972. Grâce à leur filiale Promogroup, les célèbres rockers ne paient que 1,5 % d'impôts sur leurs revenus. D'autres ont suivi, notamment le groupe irlandais U2, la maison de disques EMI ou le footballeur britannique David Beckham, sans oublier Coca-Cola, Nike ou Ikea, qui y font aussi passer les profits tirés de brevets ou de royalties. Des milliers d'autres sociétés disposent de boîtes aux lettres néerlandaises, mais font en réalité transiter des fonds vers de « vrais paradis fiscaux », dénonce Action Group, car La Haye ne se mêle pas de leurs finances.

Sur les 100 premières entreprises du monde, 80 disposent d'entités aux Pays-Bas pour des raisons fiscales.

■ 13.000 SOCIÉTÉS D'INVESTISSEMENTS

Une autre étude publiée en septembre par le quotidien économique Het Financieele Dagblad confirme le phénomène. Elle montre que sur les 100 premières entreprises du monde, 80 disposent d'entités aux Pays-Bas pour des raisons fiscales. Seuls deux groupes chinois, Sinopec et China National Petroleum, parmi les 20 plus grands pétroliers du monde, n'ont pas de façade légale aux Pays-Bas.

Par ailleurs, les sociétés d'investissements étrangères seraient 13.000 au Pays-Bas, selon Het Financieele Dagblad, traitant des flux financiers 17 fois plus importants que le PNB du royaume batave. Le tout, pour un gain fiscal modeste : 1,5 milliard d'euros en 2007, selon le gouvernement. Un montant surestimé, juge Wiechter Munting, ex-haut fonctionnaire des impôts, spécialiste de la fiscalité des multinationales. En mai 2009, Barack Obama avait cité les Pays-Bas parmi les paradis fiscaux connus mais après une intense activité diplomatique, il avait retiré La Haye de sa liste.

SABINE CESSOU, À AMSTERDAM



Il est impossible de remonter jusqu'aux propriétaires de la moitié des fortunes gérées par des fonds d'investissement localisés au Luxembourg ou aux îles Caïman.

suisses, par exemple, n'assimilent plus à un panaméen un Français ayant créé une société écran au Panama. I. B.

8 % de la fortune des particuliers dans des paradis fiscaux

La prise en compte de cette richesse changerait substantiellement l'évaluation de la richesse globale de l'Europe.

COMMENT EXPLIQUER que le monde entier, considéré globalement, soit débiteur, la somme des passifs dépassant largement celle des actifs ? Cette énigme, nombre d'économistes, notamment du Fonds monétaire international (FMI), ont tenté de la résoudre. Gabriel Zucman avance une explication : ce « trou » statistique tient à l'existence des paradis fiscaux. « Lorsqu'un Français possède des actions américaines via son compte en Suisse, à Singapour ou au Luxembourg, personne n'enregistre d'actif sur les États-Unis alors que ceux-ci enregistrent un passif », explique-t-il.

L'anomalie dans les statistiques internationales s'explique alors aisément. Le chercheur a utilisé l'ensemble des données pour évaluer la fortune des particuliers détenue « offshore »,

dans les paradis fiscaux. Il estime à 4.500 milliards de dollars pour 2008 le total des fortunes d'origine inconnue, sans propriétaire identifiable.

■ DAVANTAGE DE TRANSPARENCE

Quelque 20 % des actions détenues dans le monde par des étrangers le seraient par des propriétaires d'origine non identifiable par les statisticiens internationaux. Cela s'explique par le poids très important des fonds d'investissement localisés au Luxembourg, en Irlande, et aux îles Caïman, souligne l'économiste : s'agissant de la moitié des fortunes gérées par des fonds d'investissement localisés au Luxembourg ou aux

4.500 milliards de dollars
C'est l'estimation des fortunes d'origine inconnue sans propriétaire identifiable pour 2008.

îles Caïman, il est impossible de remonter jusqu'à leurs propriétaires.

Au total, 8 % de la fortune des particuliers seraient localisés dans les paradis fiscaux, estime Gabriel Zucman. Et 6 % ne sont enregistrés nulle part comme actif.

Ce constat n'est pas sans conséquence politique : compte tenu de ces avoirs non enregistrés, l'Europe apparaît beaucoup plus riche qu'elle ne l'est officiellement : sa « position nette », par rapport au reste du monde n'est pas négative, comme le laissent croire les statistiques officielles, mais en fait positive. Pour appréhender cette réalité, il faudrait imposer une plus grande transparence : que les banques